

ESS et libéralisme : entre révolution silencieuse et symbiose acceptée, un enjeu politique

Jérôme du Boucher

Résumé

Les acteurs du monde de l'ESS en vue le disent et le répètent, une entreprise doit « créer de l'impact », grâce à des « innovations sociales » qu'elles auront avantageusement « essaimées ». « Mesurer son impact » est devenu le passage obligé pour obtenir des financements et prouver le bien-fondé de son activité sociale et solidaire. Ainsi, selon ces mêmes acteurs, cette forme particulière d'économie doit devenir la norme en changeant d'échelle, opérant ainsi une révolution silencieuse de l'économie classique. Nous cherchons à voir dans ce mémoire dans quelle mesure les développements actuels de l'ESS contribuent à réaliser cette visée, que nous qualifions de projet politique, ou bien à construire l'ESS en symbiose avec le système économique duquel elle propose pourtant une alternative. Elle serait dans ce cas une forme d'économie complémentaire à l'économie dite « classique ».

1. La crainte de l'Etat par rapport à la portée politique du mouvement associationniste constitue un obstacle à la réalisation du projet de transformation sociale de l'ESS, l'Etat préfère limiter l'action de l'ESS à la production « d'impact social »

Bien que la stratégie revendiquée par les principaux acteurs de l'ESS pour accomplir son « projet politique » soit celle d'imposer ses pratiques dans le monde du travail par la logique du nombre - en grossissant, l'ESS imposerait sa manière de faire - et donc indépendamment de la loi, force est de constater que le développement de l'ESS dépend des politiques publiques. C'est d'ailleurs un objectif revendiqué de la loi ESS du 31 juillet 2014. Ainsi, nous interrogeons le rapport qu'entretient l'ESS avec les pouvoirs publics aujourd'hui. Ce rapport est marqué par un héritage de vive méfiance envers les associations, ancêtres de l'ESS. La Révolution cherche en effet à instaurer une égalité symbolisée par la nation. C'est la loi qui est le support de régulation sociale. Ainsi, les groupements de personnes sont considérés comme un obstacle au projet révolutionnaire d'égalité de tous. Les siècles suivants portent la marque de cette crainte révolutionnaire, et nous postulons que la loi ESS de 2014 va encore dans ce sens. En effet, elle donne à ces initiatives uniquement une fonction de création d'emplois. Cela se traduit notamment avec le concept « d'impact social » qui structure aujourd'hui largement le fonctionnement de l'ESS. Ainsi, l'Etat en s'imposant comme seul défenseur de l'intérêt général, instrumentaliserait l'ESS pour subvenir aux missions d'intérêt général qu'il n'exerce plus.

2. Le projet politique de l'ESS est aujourd'hui menacé, tant par des stratégies qui lui sont extérieures que par certaines de ses propres modalités

Nous avons vu que l'Etat opposait une résistance importante à l'émergence d'une ESS qui deviendrait la norme, en l'instrumentalisant plutôt pour accomplir des missions d'intérêt général, en dehors des secteurs économiques classiques. Le projet politique de l'ESS se confronte aussi au développement d'un capitalisme « moralisé » pour lequel il ne serait plus nécessaire d'apporter une alternative économique, puisqu'il aurait intégré les enjeux écologiques et sociaux. Ce développement du capitalisme lui permet en effet de s'introduire dans le monde de l'ESS et d'évincer progressivement les formes collectives - mutuelles, coopératives et fondations. Ce faisant, il n'intègre pas les valeurs de l'ESS mais applique sa logique de marché dans des domaines jusque-là non concernés. Cette extension du domaine de la concurrence dans des domaines tels que le soin et la solidarité constitue une fausse route pour le projet politique de l'ESS.

Dans le même temps, nous questionnons comment le positionnement éthique des travailleurs du monde de l'ESS participe à la réalisation de ce que nous identifions comme son projet politique. En voulant un travail qui « fait sens », certains travailleurs semblent en effet intégrer l'idée qu'une normalisation de l'ESS relève d'une utopie que l'on doit garder seulement comme horizon.

3. Une ligne de crête pour une ESS transformatrice et quelques limites d'une telle démarche

Malgré ces obstacles d'une économie transformatrice, nous dégagons une voie dans laquelle le développement de l'ESS participe au projet politique qui fait sens pour ses contributeurs ; celle d'une généralisation des modèles coopératifs et d'un renouveau de l'esprit associationniste militant. nous postulons que les initiatives de l'ESS qui s'inscrivent dans le projet politique de transformation sociale n'y contribuent réellement qu'à la condition de s'engager politiquement, de politiser les débats auxquels elles sont parties prenantes, de sortir d'un cadre de pensée qui fait des questions sociales et environnementales des enjeux pour lesquels il convient seulement de « créer de l'utilité sociale ». Cela prend notamment la forme d'un rapprochement avec les instances syndicales. Cette voie conduit à renouer avec l'esprit de l'associationisme. Ces modalités d'action permettent ainsi de passer d'une logique de charité à une logique de solidarité : il ne s'agit plus d'obtenir des financements publics ou de convaincre de généreux citoyens de choisir un service plus cher mais éthique pour « créer de l'impact social » mais bien de susciter un cadre favorable à une auto-organisation qui élève ses contributeurs et ses bénéficiaires au statut de personne responsable et capable et qui, ainsi, change structurellement les règles économiques.

Ce positionnement des acteurs de l'ESS doit aussi reconnaître que cette démarche prend sens lorsqu'elle s'articule avec une action politique partisane qui lui est extérieure. La socialisation des moyens de production et la solidarité des travailleurs via l'auto-organisation permet une avancée substantielle dans la réalisation du projet politique poursuivi, mais elle n'est pas suffisante. Aussi, placer l'Homme au centre de l'économie constitue certes un changement de paradigme dans le rapport de l'Homme à son travail, à ses collaborateurs, mais nous pouvons légitimement nous demander si cela est suffisant pour mobiliser une énergie politique capable de s'opposer au libéralisme.

ESS et libéralisme : entre révolution silencieuse et symbiose acceptée, un enjeu politique

Les mouvements sociaux qui ont rythmé l'actualité en France ces dernières années marquent par leur ampleur et leur intensité. Qu'il s'agisse de la loi travail, de la crise des gilets jaunes ou bien encore des grèves contre la réforme des retraites plus récemment, il semble que les tensions au sein de la société française se font *crescendo*. Cette poussée de contestation française n'est pas isolée. Pareils mouvements d'une ampleur grandissante sont observés dans de nombreux pays, notamment en Amérique du Sud. Ces secousses sociales s'inscrivent dans des contextes et des histoires différentes mais ont le plus souvent en commun un discours « anti-système ». Parmi les revendications évoquées, les difficultés liées au monde du travail sont centrales : niveau de salaire trop bas pour vivre sereinement, conditions de travail dégradées, chômage de masse, fermetures d'usines rentables, etc.

En filigrane ou bien explicitement, la contestation vise un certain système économique : libéral et mondialisé. Plus précisément, est reproché aux entreprises capitalistes de placer la rentabilité financière devant toute autre considération. Cette remise en cause a longtemps été cantonnée au milieu syndical ouvrier. Aujourd'hui, elle touche des classes sociales plus aisées. En effet, l'économie libérale semble incapable de réguler son activité pour répondre à la crise écologique, qui concerne tout le monde.

Face à cette situation, les partis politiques historiques semblent impuissants. Le quinquennat de François Hollande a été perçu par beaucoup comme un abandon du projet social face aux exigences des instances libérales. L'actuel président Macron a été élu sur un discours de « révolution » qui redonnerait le pouvoir aux citoyens.

Devant cet échec apparent du pouvoir politique à contrôler le « système » économique, émerge progressivement dans le débat public la notion d'économie sociale et solidaire (ESS). Qu'il s'agisse de ses propres membres, de personnalités politiques progressistes, d'intellectuels ou bien encore des jeunes générations, l'économie sociale et solidaire est promue comme une alternative au modèle capitaliste, une manière concrète de remettre l'Homme au centre de l'économie. En octobre 2017, le Ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, déclarait, en parlant de l'ESS : « Je voudrais que ce qui apparaît aujourd'hui comme l'exception - et qui n'est d'ailleurs pas si marginal que ça - devienne demain la norme économique dans notre pays ». Cette déclaration est révélatrice d'une idée répandue sur le développement de l'ESS : en

se démultipliant et en changeant d'échelle, les initiatives de l'ESS vont opérer, de façon relativement autonome, à un « remplacement » de l'économie classique et cela va produire la transformation sociale que l'action des pouvoirs publics se montre impuissante à réaliser. Dans l'édito de la plaquette présentant la loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, la secrétaire d'Etat Martine Pinville exhorte les lecteurs dans ce sens : « La société changera grâce à vos idées et à vos initiatives ! Alors ensemble, faisons changer d'échelle l'Economie Sociale et Solidaire ! ».

Plus qu'un simple objectif de « gouvernance » bureaucratique ou qu'une utopie d'idéaliste, il semble permis de qualifier ce projet de proprement *politique*. Il s'agit bien en effet d'opérer une transformation sociale, d'imposer un modèle économique fondé sur un corpus de valeurs, dans une lutte de pouvoir contre d'autres acteurs de la société. La loi de 2014 a contribué à faire de l'ESS un objet politique dont de nombreux citoyens se revendiquent. Même si l'ESS représente une part croissante du marché du travail français et du PIB, certains craignent que ce secteur ne soit voué à rester à la marge du système économique qu'ils disent vouloir transformer. Ainsi le projet de l'ESS serait louable pour ses principes mais stérile en réalité, dans la mesure où il s'établirait en symbiose avec l'économie qu'il s'était donné de subvertir.

Si la question est plus complexe que cela, du fait notamment de la réalité variée que recouvrent les termes employés, il apparaît légitime de se demander dans quelle mesure le développement actuel de l'ESS contribue à réaliser un projet politique de transformation sociale. Nous verrons dans un premier temps que le rapport de l'ESS avec la puissance publique, qui s'exprime notamment dans la loi de 2014, s'inscrit dans un long héritage de crainte de l'Etat par rapport à la dimension politique de l'associationisme, ce qui représente un obstacle à l'accomplissement du projet de l'ESS (1). Nous verrons ensuite que la portée politique de l'ESS est aujourd'hui menacée, tant par des stratégies qui lui sont extérieures que par certaines de ses propres modalités (2). Enfin, nous proposerons une ligne de crête sur laquelle l'ESS pourrait s'engager pour contribuer pleinement au projet politique de transformation sociale et nous en exposerons certaines limites (3).

1. La crainte de l'Etat par rapport à la portée politique du mouvement associationniste constitue un obstacle à la réalisation du projet de transformation sociale de l'ESS, l'Etat préfère limiter l'action de l'ESS à la production « d'impact social »

Le projet politique de l'ESS dont on parle, devenir la norme économique, inclue le mot « norme ». Bien que la stratégie imaginée soit celle d'imposer ses *pratiques* dans le monde du travail par la logique du nombre - en grossissant, l'ESS imposerait sa manière de faire - et donc indépendamment de la loi, force est de constater que le développement de l'ESS dépend des politiques publiques. C'est d'ailleurs un objectif revendiqué de la loi ESS du 31 juillet 2014 : « la loi [...] permet d'en améliorer le financement public et privé. Elle favorise la structuration, notamment au niveau territorial, des politiques de promotion de l'ESS », « la loi crée les conditions favorables au développement du secteur », peut-on lire dans les communications officielles. Derrière ces déclarations, il est permis d'interroger la réelle contribution de cette loi à la dimension politique de l'ESS. Plus largement, nous pouvons interroger le rapport qu'entretient l'ESS avec les pouvoirs publics aujourd'hui. Pour cela, il apparaît opportun de faire la généalogie du rapport de l'Etat à l'ESS.

Il faut remonter jusqu'à la Révolution de 1789, au moins, pour comprendre ce qui structure aujourd'hui les rapports de l'Etat à l'ESS. Pour cela, il est important de noter que l'ESS, qui comprend les associations, est un ensemble hétérogène dont la paternité peut être attribuée principalement au fait associatif. Il s'agit en effet de personnes qui se réunissent autour d'un projet qui n'est pas à but lucratif. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme énonce que « le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation ». De même, la Constitution de 1791 déclare : « La souveraineté est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible. Elle appartient à la nation ; aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice ». On voit ainsi que la Révolution cherche à instaurer une égalité qui se comprend comme unité, symbolisée par la nation et qui cherche à rompre avec la société d'ordres. C'est la loi qui est le support de régulation sociale. Les groupements de personnes sont considérés comme un obstacle au projet révolutionnaire d'égalité de tous. Le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier suppriment les corporations, les compagnonnages ainsi que les organisations ouvrières et paysannes. Cette suspicion par rapport à toute forme de regroupement aura un effet durable dans la culture républicaine.

Si certains corps sont tolérés, en tant « qu'institution relais du pouvoir impérial », pendant l'Empire, la législation reste très restrictive au cours du XIX^e siècle. Même la Révolution de 1848 n'offre qu'une maigre parenthèse, les clubs devant alors assurer la publicité de leurs réunions à

l'autorité publique. Finalement, la vitalité des corps intermédiaires contraint le législateur à leur accorder des statuts juridiques. Une stratégie politique visant à contenir toute association en dehors des sujets politiques est mise en place et accorde au compte-goutte des cadres juridiques spécifiques. C'est notamment le cas des syndicats à qui est attribué un rôle exclusivement de défense des intérêts économiques. Pour éviter que leur travail n'aboutisse à des questions relevant de l'intérêt général, les syndicats sont compartimentés entre membres d'une même profession par la loi de 1884.

Si la loi de 1901 offre un cadre juridique relativement général aux associations, il ne faut pas perdre de vue que la « menace » est incarnée à cette époque par les congrégations religieuses, qui sont soumises à un régime préventif dans cette loi. De plus, cette reconnaissance juridique a conduit à spécialiser les associations selon des activités distinctes, alors que dans la pratique les associations étaient plutôt multifonctionnelles. Bien que cette spécialisation soit aussi l'œuvre des membres des associations, l'Etat s'est ainsi assuré qu'elles soient cantonnées à la gestion d'intérêts communs, non politiques, et ce faisant, à limiter leur pouvoir.

La loi ESS du 31 juillet 2014, à première vue, construit une entité qui rassemble le fait associatif, les coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales à statut commercial et présenterait ainsi une rupture à l'avantage de l'esprit associationniste. Néanmoins, il est important de noter que l'ESS y est appréhendée avant tout comme un acteur économique et non politique. L'objectif premier explicitement attribué à l'ESS par cette loi est la création d'emplois. Il est remarquable que le vote de cette loi ait fait l'objet d'un large consensus, que l'on pourrait interpréter comme la preuve que la dimension politique ait été évacuée des débats. Ainsi, la suspicion de l'Etat vis-à-vis du fait associatif semble toujours d'actualité avec le vote de cette loi et cet héritage de la Révolution représente un premier obstacle dans la concrétisation de la dimension politique de l'ESS.

Il est permis aussi de défendre la thèse selon laquelle l'Etat, en s'imposant comme seul défenseur de l'intérêt général, instrumentalise l'ESS pour subvenir aux missions d'intérêt général qu'il n'exerce plus. Ces dernières décennies, l'Etat providence a été mis à mal par les crises économiques qui ont limité ses ressources financières. S'est développé alors le recours au « marché public » et la mise en concurrence des structures de l'ESS. Cela a favorisé leur regroupement et l'utilisation progressive des méthodes du New Public Management. En particulier, la mesure comptable des actes prodigués remplace peu à peu une action dite « de solidarité ». En effet, pour toucher les financements publics, les associations doivent justifier de leur utilisation en « monétisant » les bénéfices de leurs actions. L'initiative *Territoire zéro chômeur de longue durée* en est un bon exemple puisque tout l'argumentation déployée par ses promoteurs vis-à-vis des pouvoirs publics consiste à montrer que le bilan économique de

l'opération est avantageux pour la puissance publique : il serait moins coûteux pour le contribuable de payer un salaire à des personnes qui sont accompagnées vers le marché du travail que d'assurer l'ensemble des coûts liés à des personnes en situation de chômage de longue durée (minimas sociaux, soins liés aux addictions, etc). Ce phénomène s'illustre remarquablement avec le concept « d'impact social » qui est devenu une sorte de mantra du monde de l'ESS. Sur le site internet de l'Avise – un organisme qui a pour mission de développer l'ESS, nous pouvons lire : « *maximiser l'impact social constitue non seulement l'objectif final mais également le pilote du processus de changement d'échelle. C'est le critère majeur et décisif qui guidera les choix stratégiques et les grandes étapes d'avancement de la démarche* », « *pouvoir évaluer cet impact social est devenu un incontournable pour ces structures* ». On voit ainsi à quel point l'ESS est conditionnée à porter une action dépolitisée. Cela entre en résonance avec une certaine vision du développement comme les objectifs du développement durable de l'Organisation des Nations Unies le figurent : une amélioration du bien-être par l'entremise d'une « gouvernance par les nombres » qui présuppose un fait social neutre et consensuel, obérant les rapports de force.

Nous pouvons pousser encore plus loin le constat désenchanté du développement actuel de l'ESS en examinant la réalité que cela représente pour les salariés des structures dont elles sont composées. Il est à noter que ces analyses concernent avant tout les associations et les nouvelles entreprises dites « d'entrepreneuriat social », ou « d'entrepreneuriat à impact ». Si ces structures se posent comme un monde du travail « alternatif » ou « solidaire », la réalité montre plutôt que l'emploi y est plus précaire : le salaire est plus faible à poste égal, les dépassements horaires sont fréquents et les accords sont moins protecteurs. Les travailleurs de l'ESS sont souvent présentés comme en « recherche de sens » avant tout, mais leurs attentes par rapport à l'emploi sont les mêmes que pour les autres salariés du marché du travail. Une enquête sociologique réalisée par Matthieu Hély et Pascale Moulévrier en 2013 montre en effet que les motivations pour travailler dans l'ESS sont davantage la conséquence d'absence d'autres perspectives professionnelles. Ils montrent en particulier que la diminution des postes de la fonction publique pousse les personnes désireuses de servir l'intérêt général vers ces structures. Ces chercheurs émettent donc la thèse que les travailleurs de l'ESS accomplissent un travail similaire au secteur public, dans les conditions du privé, sans ses garanties d'emploi, donnant naissance à une sorte de « fonction publique déléguée » où les salariés sont plus exploités que dans le secteur privé, le « social et solidaire » étant réservé au public accompagné. Ainsi, ce développement de « l'ESS à impact » ne semble pas contribuer à la réalisation du projet politique dont nous parlons.

La volonté de l'Etat de limiter l'action de l'ESS à de la « production d'utilité sociale » n'est pas le seul obstacle à une ESS transformatrice. L'entrepreneuriat capitaliste, se voyant reproché ses externalités négatives, propose de nouvelles formes marchandes qui mettent à mal l'ESS. Les acteurs de l'ESS eux-mêmes n'adoptent pas toujours un positionnement en cohérence avec le projet politique qu'ils déclarent porter.

2. Le projet politique de l'ESS est aujourd'hui menacé, tant par des stratégies qui lui sont extérieures que par certaines de ses propres modalités

Le projet politique de l'ESS est de « mettre l'Homme au centre ». En cela, il porte une certaine vision anthropologique qui, notamment, accorde une importance première à la richesse de la relation humaine, au-delà des considérations purement monétaires. S'engager en faveur de l'ESS, c'est donc considérer que la valorisation monétaire d'une activité ne pourra jamais traduire tout ce qui s'y joue au-delà. En cela, l'ESS porte l'idée qu'il est des domaines de l'activité humaine qui doivent rester en-dehors de la logique de marché. Comme évoqué précédemment, le projet de l'ESS va au-delà d'une vision comptable du monde où le « gouvernement par les lois » est remplacé par une « gouvernance par les nombres ». Le projet de l'ESS accepte au contraire l'idée que la société est traversée par des rapports de force, des passions et rappelle l'importance d'investir le champ politique.

Depuis plusieurs années maintenant émerge un nouveau discours sur un capitalisme responsable qui représente, à nos yeux, une menace pour la réalisation du projet politique de l'ESS. Des figures de proue de ce nouveau discours sont par exemple Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix, ou Emmanuel Faber en France, PDG de Danone. Ce nouveau discours libéral complète l'éloge de la concurrence par une nécessité de prendre en compte la question sociale et environnementale. Le « social business », le micro-crédit, l'investissement à impact, les « B corporations », les entreprises à mission de la loi Pacte (2018) en sont des avatars. Les écoles de commerce sont d'ardentes promotrices de cette approche comme en témoigne la création en 2003 d'une chaire d'entrepreneuriat social à l'ESSEC. Les jeunes générations soucieuses des enjeux écologiques adhèrent largement à ces nouvelles pratiques à la mode, plus qu'aux « anciennes » coopératives et mutualités, ce qui constitue une première menace pour le mouvement de l'ESS.

Selon ce nouveau discours, les entreprises dirigées avec les dernières techniques de management et financées en capital-risque seraient ainsi en mesure de répondre efficacement à tous les problèmes sociaux et environnementaux. Dans un rapport relatif à l'initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011, la Commission européenne semble effectivement aller dans ce sens puisque dans sa définition de l'entreprise sociale ne sont pas comprises certaines formes collectives, qui sont pourtant le cœur de l'héritage légué à l'ESS : les mutuelles de santé et les services sociaux d'accompagnement mutualistes, certaines coopératives, les fondations...

A ce point de l'argumentation, il serait permis d'opposer qu'il est heureux que « le capitalisme » se moralise, que cela complèterait heureusement le travail de l'ESS pour aboutir à une situation « satisfaisante ». Nous suggérons ici le contraire, dans la mesure où cette évolution du discours libéral ne s'affranchit pas d'une pensée économique plus large, théorisée notamment par Walter Lippmann et Friedrich Hayek. En effet, ces mutations du modèle économique dominant, même en déclarant intégrer les composantes sociales et environnementales, conservent et prolongent l'idée selon laquelle il est souhaitable que le marché soit étendu à d'autres sphères d'activité, en l'occurrence les questions sociales et la gestion des ressources naturelles. Selon la pensée de Lippman et Hayek, structurante aujourd'hui, les associations empêchent ainsi la concurrence de se déployer de manière optimale. Ils proposent donc de les affaiblir et d'instituer à la place un « tiers secteur » qui serait cantonné à des fonctions sociales, sans avoir le droit de parole dans le débat public, ce qui fait remarquablement échos au rôle largement attribué à l'ESS aujourd'hui : productrice d'impact social. Cette pensée, inspirée du darwinisme, postule que l'économie doit s'adapter à un monde que le progrès technique et la mondialisation rend fluide, et que l'entreprise « moderne », insérée dans un monde entièrement régi par une logique de marché, est la meilleure réponse aux défis environnementaux et aux questions sociales.

Si certains sont convaincus de la pertinence de cette pensée, d'autres, comme le chercheur Michael Sandel, affirment au contraire qu'elle réifie la réalité dans une approche formelle – c'est-à-dire qu'elle réduit à l'état d'objet même ce qui est vivant, l'Homme en particulier - conduisant les individus à adopter des comportements de moins en moins empreint d'humanité. M. Sandel explique en effet que la marchandisation étendue de la société, en plus de rendre impossible la vie pour les personnes ne bénéficiant pas de revenus, pousse à légitimer les inégalités et affaiblit ainsi les « raisons » d'éprouver de l'empathie, à se sentir solidaire du sort des moins bien lotis. Certains considèrent qu'un optimum social peut être atteint en atteignant un équilibre entre la part des échanges soumis aux lois du marché et le reste. Force est de constater cependant que la pensée économique dominante théorisée par Hayek ne partage pas cette idée d'équilibre mais pousse au contraire à étendre le marché au maximum. Il semble donc permis d'avancer que cet équilibre sera déterminé *in fine* selon le vouloir des forces libérales plutôt que par un consensus citoyen.

On le voit donc, l'évolution de la pensée économique engendre une mutation progressive de l'économie de marché qui, bien qu'elle déclare intégrer les enjeux sociaux et environnementaux, présente une menace pour le projet politique humaniste de l'ESS. En plus de cette menace externe, nous nous proposons d'explorer la thèse qu'il existerait certains éléments propres à la démarche ESS qui s'opposent à ce que son projet politique ne se réalise.

La thèse que l'ESS ne contribue pas à réaliser un projet politique de transformation sociale est en fait l'objection marxiste à l'encontre de l'économie sociale. A partir de la deuxième Internationale, Marx jugeait négativement l'économie sociale parce que, selon lui, elle n'allait pas au fond des analyses dans la domination. Transposer aujourd'hui cette objection à l'ESS semble hasardeux vue la réalité hétérogène que recouvre le terme d'ESS, mais peut-être pouvons-nous évaluer ce qui reste de pertinent dans cette critique. Frédéric Lordon, directeur de recherche au CNRS, développe dans son dernier ouvrage *Vivre sans ?* la thèse selon laquelle les mouvements politiques de gauche, à la suite des horreurs perpétrées par les régimes communistes, s'opposent à présent à toute idée de visée, d'orientation stratégique. Les structures de l'ESS, qui sont animées par un désir de transformation sociale, sont pour la plupart proches dans l'esprit de ces mouvements politiques dont parle M. Lordon.

Les travailleurs de l'ESS déclarent être motivés par « le sens » qu'ils trouvent dans leur travail, par le fait d'œuvrer à un modèle dans lequel ils croient, sans savoir si cet engagement tend à subvertir le modèle économique qu'ils rejettent. Ce positionnement est, selon nous, révélateur d'une certaine éthique qui prône « le mouvement pour le mouvement », ou qui affirme encore « c'est le chemin qui est important » ainsi que le proclame *l'Université du Nous*, un organisme spécialisé dans la gouvernance partagée, qui recueille une pleine adhésion du milieu de l'ESS. Cela confirme à nos yeux que l'analyse de M. Lordon peut-être élargie aux acteurs militants de l'ESS. En s'engageant dans l'ESS pour travailler dans un secteur « qui fait sens », n'y a-t-il pas effectivement le risque pour le travailleur de s'en tenir à cela, sans mener la réflexion sur les médiations politiques nécessaires au changement social espérées ? A ce point de notre réflexion, nous pouvons supposer que notre hypothèse de l'existence d'un projet politique propre à l'ESS est erronée : cette conclusion nous conduirait alors à penser que derrière cet objectif déclaré de « devenir la norme », il n'y a pas un projet *politique* mais simplement une *utopie*, inaccessible, que l'on ne chercherait pas à atteindre mais à garder comme horizon, comme légitimation d'une éthique de responsabilité.

Ainsi, l'éthique du travailleur de l'ESS pourrait constituer un obstacle à la réalisation de la « vision » qu'il dit soutenir. En fait, nous pensons que la validité de la critique marxiste dépend de la nature du projet d'ESS dont il est question. Si cette critique nous paraît valide pour les entreprises d'insertion par exemple, dont le modèle économique, bien que vertueux pour ses « impacts » sociaux et environnementaux, ne constitue pas une subversion au modèle économique capitaliste, elle apparaît en revanche invalide pour les initiatives coopératives et mutualistes qui, en socialisant les moyens de production, mettent effectivement en œuvre un contre-modèle subversif, une économie transformatrice.

Nous voyons ainsi se dessiner une voie, un interstice dans lequel l'ESS pourrait concentrer son énergie et effectivement contribuer à réaliser le projet politique qui l'anime. Dans la partie suivante, nous nous proposons d'explorer cette voie et d'en identifier certaines limites.

3. Une ligne de crête pour une ESS transformatrice et quelques limites d'une telle démarche

Comme nous l'avons présenté précédemment, la propension de l'ESS à être un vecteur de transformation sociale est aujourd'hui remise en cause par de nombreux vents contraires que sont, notamment, la pensée économique sous-jacente à la « gouvernance », la crainte de l'Etat par rapport à l'associationisme ou encore l'éthique adoptée par certains travailleurs de l'ESS. Pourtant, nous voyons dans la démarche de l'ESS qu'il existe des initiatives et un positionnement qui participent pleinement à la réalisation d'un projet politique. Ce positionnement consiste à dire que la démarche des entreprises de l'ESS doit se conjuguer étroitement au militantisme, qu'il est nécessaire de faire éclater la partition entre l'activité sociale et l'action politique. Il s'agit de faire du travail un vecteur politique. Ainsi, nous postulons que les initiatives de l'ESS qui s'inscrivent dans le projet politique de transformation sociale n'y contribuent réellement qu'à la condition de s'engager politiquement, de politiser les débats auxquels elles sont parties prenantes, de sortir d'un cadre de pensée qui fait des questions sociales et environnementales des enjeux pour lesquels il convient seulement de « créer de l'utilité sociale ». Cela prend notamment la forme d'un rapprochement avec les instances syndicales. Cette voie conduit à renouer avec l'esprit de l'associationisme. Les associations constituaient en effet de réelles plateformes de revendications et de contestation. Ces modalités d'action permettent ainsi de passer d'une logique de charité à une logique de solidarité : il ne s'agit plus d'obtenir des financements publics ou de convaincre de généreux citoyens de choisir un service plus cher mais éthique pour « créer de l'impact social » mais bien de susciter un cadre favorable à une auto-organisation qui élève ses contributeurs et ses bénéficiaires au statut de personne responsable et capable et qui, ainsi, change structurellement les règles économiques.

Ce positionnement des acteurs de l'ESS doit aussi reconnaître que cette démarche prend sens lorsqu'elle s'articule avec une action politique partisane qui lui est extérieure. La socialisation des moyens de production et la solidarité des travailleurs via l'auto-organisation permet une avancée substantielle dans la réalisation du projet politique poursuivi, mais elle n'est pas suffisante, comme nous allons le voir ci-après. Néanmoins, cette reconnaissance de l'importance de l'action partisane, et donc du rôle de l'Etat régulateur, n'enlève pas la nécessité de poursuivre le développement de ces formes autogestionnaires, associatives et coopératives. En effet, ces organisations sont les institutions indispensables à l'exercice d'une démocratie sociale dans les entreprises qui limite notamment les risques d'un pouvoir central omnipotent et trop éloigné du terrain pour gouverner en adéquation avec ses réalités. Ces formes d'organisation sont aussi un fort levier de cohésion sociale et de mobilisation citoyenne, indispensable à la vitalité démocratique d'une nation.

Cette voie que nous proposons contribue aussi à la réalisation du projet politique de l'ESS dans la mesure où elle invente un nouveau rapport au travail. Johann Chapoutot, docteur en histoire, développe dans son dernier essai « *Libres d'obéir. Le management, du nazisme à aujourd'hui* » une thèse selon laquelle les sciences du management actuellement en vigueur dans les grandes entreprises ne sont pas neutres mais qu'elles s'inscrivent au contraire dans le paradigme d'une anthropologie qui réifie l'Homme en un facteur de production. En adoptant comme unique boussole la performance, la rentabilité, et exacerbé par un environnement concurrentiel dérégulé, le management actuel met en œuvre un lien de subordination, inhérent au contrat de travail, qui aliène le travailleur. Cela, quelques soient les modalités d'exécution, même dans les entreprises dites « libérées ». La question fondamentale de la liberté de l'individu en société serait ainsi évacuée par le *manager* : le travailleur est libre par définition, du seul fait qu'il participe à la communauté (*team*), libre de réaliser des objectifs imposés. M. Chapoutot suggère à l'inverse que le travail humain est un travail non aliéné qui permet à l'esprit de se réaliser. Il évoque comme solution l'organisation en coopérative. Ainsi, l'ESS contribue activement à son projet politique puisqu'elle construit un possible, susceptible de devenir un objet politique porté dans le débat public. Là où les partis politiques pensent souvent sous le prisme de l'évènement, dans lequel il s'agit de mobiliser une énergie politique et fédérer une masse critique en vue d'opérer des changements, l'ESS construit le *quotidien* qui doit succéder à l'évènement et en constituer l'horizon.

Si ce positionnement constitue une démarche cohérente à nos yeux pour contribuer au projet politique de l'ESS, il nous semble important d'en saisir son exacte portée. Tout d'abord, même si elle s'accompagne d'une certaine culture, la refonte de l'institution entreprise ne porte pas en elle seule une réforme de société. Placer l'Homme au centre de l'économie constitue certes un changement de paradigme dans le rapport de l'Homme à son travail, à ses collaborateurs, mais nous pouvons légitimement nous demander si cela est suffisant pour mobiliser une énergie politique capable de s'opposer au libéralisme. Comme le suggère Frédéric Lordon, cette pensée économique libérale, bien qu'elle subisse aujourd'hui un regard critique grandissant, possède néanmoins un remarquable pouvoir d'attraction. En effet, elle assure à nos corps des dispositions matérielles développées à l'extrême, un niveau de vie que nul ne serait prêt à abandonner sans bonnes raisons. Ou plutôt, sans un désir plus fort encore que celui d'un niveau de vie élevée, en l'occurrence un désir de caractère politique qui porte en lui davantage qu'une forme d'organisation du travail, un désir sous-tendu par un récit qui donne un sens à la société. Ce besoin de récit nécessite d'élaborer une pensée positive, qui aille au-delà de l'imaginaire contestataire. C'est par exemple le travail auquel s'est attelé l'association Alternatiba le 9 mai dernier avec sa campagne intitulée « *Et si* ». L'association a donné carte blanche à des artistes, écrivains, activistes pour contribuer au récit de ce monde souhaité, par le biais d'histoires articulées autour de verbes (« contempler », « s'élever », « habiter », « accueillir », etc.) esquissant ainsi une vision holistique d'un projet politique.

Aussi, il nous paraît important de souligner que cette démarche de l'ESS transformatrice, souhaitable à nos yeux, n'est qu'une partie de la réponse politique à apporter aux problématiques économiques et sociales. Aussi complète et cohérente soit-elle, elle ne répondra pas aux défis immenses posés, par exemple par la dette publique et privée.

Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer les réactions suscitées dès lors que le développement de cette ESS transformatrice viendrait à mettre en cause la prépondérance de l'économie libérale. Dès lors que l'ampleur du mouvement coopératif contesterait les prérogatives des principaux acteurs de l'économie classique, il est fort à parier que tout sera mis en œuvre pour mettre en échec cette démarche. Par exemple, la presse serait certainement portée à décrédibiliser pareil développement en mettant en garde contre l'incertitude que cela constituerait, suggère M. Lordon. Mais de manière plus décisive, les marchés financiers seraient tout à fait capables de mettre instantanément en échec toute velléité trop franche d'un gouvernement qui soutiendrait tel développement. En faisant augmenter les taux d'intérêt de la dette souveraine, cela pourrait conduire très rapidement l'Etat au seuil du défaut, conduisant le pouvoir en place à une situation dramatique, comme ce fut le cas pour la Grèce en 2015, et remettre ainsi en cause le projet politique porté par une ESS transformatrice.

Conclusion

Nous avons cherché à voir dans quelle mesure les développements actuels de l'ESS contribuent à réaliser ce que nous avons déterminé comme étant son projet politique. Nous avons vu que de nombreux facteurs contribuent à limiter, voire à annuler toute dimension politique à l'ESS : l'Histoire prédispose l'Etat français à craindre la portée politique des organisations de citoyens que constituent les initiatives de l'ESS et la loi ESS de 2014 semble aller dans ce sens, la pensée économique dominante opère des mutations susceptibles d'évincer la démarche politique de l'ESS et le positionnement éthique de travailleurs de l'ESS participe à une pratique dépolitisée. Malgré ces nombreux obstacles sur la route d'une économie transformatrice, nous avons dégagé une voie dans laquelle le développement de l'ESS participe pleinement au projet politique qui fait sens pour ses contributeurs, celle d'une généralisation des modèles coopératifs et d'un renouveau de l'esprit associationniste militant. Finalement, nous avons identifié le niveau d'ambition de cette démarche, qui doit s'inscrire dans une vision politique plus large pour prendre tout son sens. En conclusion, nous pouvons donc dire que certaines initiatives de l'ESS, coopératives et militantes, et à condition d'être développées conjointement à une action partisane, contribuent effectivement à la réalisation du projet politique de remettre l'Homme au centre de l'économie.

Cette conclusion ainsi que l'argumentation que nous avons développée pourraient néanmoins être modifiées si l'emballement climatique conduisait à des bouleversements sociaux et politiques sous-estimés. Alors, les contraintes seraient différentes et les acteurs de l'ESS, du fait de leur grande résilience, constitueraient certainement une inertie de première importance pour mettre en œuvre de nouvelles manières d'organiser la société à grande échelle.

Bibliographie et références

ESS et puissance publique

Questionner les relations en reconfiguration permanente entre ESS et pouvoirs publics, Henry Noguès, Association Recma, 2018

De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique, Anne Fretel, Association Recma, 2018

Quelle lecture de l'entreprise d'économie sociale et solidaire en droit français ? David Hiez, Association Recma, 2019

Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS, Gilles Caire et Willy Tadjudje, Association Recma, 2019/3

L'économie sociale et solidaire n'existe pas, Matthieu Hély, février 2008, <https://laviedesidees.fr/>

Recension du livre de Matthieu Hély et Pascale Moulévrier publié à La Dispute en 2013, Simon Cottin-Marx, <http://mouvements.info/leconomie-sociale-et-solidaire-de-lutopie-aux-pratiques/>

L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques, Mélanie Claude, Revue Canadienne de Recherche sur les OSBL et l'Économie Sociale, 2013

Synthèse sur la mesure de l'impact social des entreprises sociales, Politiques d'entrepreneuriat social, Commission européenne & OCDE, 2015

Analyser, suivre et évaluer sa contribution au changement social - Donner du sens à la mesure des pratiques de solidarité internationale et de coopération décentralisée, Charlotte BOISTEAU, Emilie ABERLEN, Florent BEDECARRATS, Études de l'AFD, janvier 2016

<https://www.avise.org/>

ESS et libéralisme

Entreprises sociales et entrepreneuriat social : émergence et enjeux de nouveaux modèles, Henry Noguès, Association Recma, 2019

Entrepreneuriat social, Ronan Le Velly, Pierre-Marie Chauvin et al., Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat, Presses de Sciences Po, 2014

Vivre sans ? Frédéric Lordon, La Fabrique, 2019

Ils ne lâcheront rien, Frédéric Lordon, 2020, <https://blog.mondediplo.net/ils-ne-lacheront-rien>

Le capitalisme ne rendra pas les clés gentiment, Frédéric Lordon, 2019, <https://blog.mondediplo.net/le-capitalisme-ne-rendra-pas-les-cles-gentiment>

L'économie sociale, une réponse au capitalisme financier ? Yan de Kerorguen, Le Monde diplomatique, juillet 2009

L'économie sociale et solidaire : contre le productivisme ? Jean-Louis Laville, Revue Projet, 2011

L'ESS risque de se réduire à l'adjuvant social du capitalisme, Jean-Louis Laville, l'Humanité décembre 2019

Pour que l'ESS reprenne des couleurs face au capitalisme bon teint, Stéphane Guérard, l'Humanité, septembre 2019

Perspectives pour l'ESS

Une autre économie est possible, Gaël Giraud, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2014

Construire l'économie sociale et solidaire de demain in *L'avenir en commun*, François Longéras, Patricia Neau, Le Seuil, 2016

Libres d'obeir. Le management, du nazisme à aujourd'hui, Johann Chapoutot, Gallimard, 2020

Quel projet d'avenir pour l'économie sociale ? l'Humanité, avril 2017

Pour une économie sociale et solidaire "de combat", Emmanuel Antoine, Le Monde, novembre 2013

<https://et-si.alternatiba.eu/>

L'économie sociale et solidaire devrait devenir "la norme", selon Nicolas Hulot, octobre 2017, <https://www.novethic.fr/actualite/social/economie-sociale-et-solidaire/isr-rse/l-economie-sociale-et-solidaire-devrait-devenir-la-norme-selon-nicolas-hulot-144939.html>